

Phase 1 : Audit Culturel

Partie 2 : Comptes – Rendus des Tables Rondes Culture

- « Culture, Tourisme et Patrimoine : Le patrimoine, identité du territoire et valorisation touristique »
- « Médiathèques, bibliothèques et points lecture : lieux de rencontres et d'échanges culturels »
- « Diffusion, programmation et création artistique »
- « Enseignement et Pratique Artistique : permettre à l'ensemble de la population locale de s'initier à une variété d'enseignements et pratiques artistiques de qualité »

Compte – Rendu de l’atelier thématique

« Culture, Tourisme et Patrimoine : Le patrimoine, identité du territoire et valorisation touristique »

Jeudi 3 Juin 2010 – 15h00 – Salle des Fêtes de Yerville

L'assise de la culture sur le patrimoine, qui s'est déroulée le Jeudi 3 Juin 2010 à la salle des fêtes de Yerville, a été préparée et mise en œuvre dans le cadre de la première partie de l'étude culturelle. Elle a permis de réunir plus de 15 acteurs-responsables, professionnels, élus et institutions publiques... autour de l'action culturelle du patrimoine menée au sein du Pays Plateau de Caux Maritime.

Après une présentation du Pays et du diagnostic culturel par le vice-président du Pays Plateau de Caux Maritime, un tour de table est effectué pour présenter l'ensemble des personnes présentes et leur structure. L'un des axes forts de cette réunion de discussion est de prendre connaissance, par l'ensemble des acteurs présents, des grandes tendances caractérisant le territoire sur le plan patrimonial. Ainsi, un diaporama a été présenté pour résumer succinctement les points d'appuis du patrimoine culturel du territoire (patrimoine bâti important / actions de connaissance et de mise en valeur du patrimoine / des édifices, parties d'édifices, sites classés ou inscrits et ZPPAUP / dynamique associative / dimension touristique).

Selon certaines remarques, le diagnostic patrimoine, ne présentait pas assez le patrimoine immatériel, végétal, animalier et paysager, qui sont les éléments de l'identité du territoire. De ce fait, un complément d'information sur ces patrimoines a été apporté dans le diagnostic. Il est à noter, cependant, que la charte paysagère mise en place par le SMPPCM fournit un diagnostic complet du patrimoine paysager.

Par la suite, une discussion sur les atouts et faiblesses a permis d'identifier deux problématiques importantes : la sécurité des lieux visités et les financements. En effet, il est à noter d'une part que des vols ont été perpétrés après l'ouverture à la visite de certaines églises et d'autre part que certaines associations ont des ressources trop faibles pour mettre en œuvre des actions de restauration et de sensibilisation du patrimoine. Sur la question d'ouvrir les sites et édifices de manière moins ponctuelle, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Veulais émet l'idée que le Pays pourrait travailler à la mise en place de conventions entre les Communautés de Communes et les églises, à l'image de celle réalisée sur la Communauté de Communes Entre Mer et Lin, pour permettre d'ouvrir plus fréquemment ces édifices et de proposer des animations (gratuites ou payantes) dans ces lieux chargés d'histoire. Mme la Responsable de l'Office de Tourisme du Pays, estime que les acteurs touristiques et patrimoniaux du territoire n'ont pas encore complètement intégré la notion de développement touristique puisqu'une grande majorité de sites sont rarement ouverts en semaine y compris en juillet et août. La question de la sensibilisation de ces acteurs afin d'ouvrir plus souvent leur site est délicate.

Pour l'ensemble des acteurs présents, il est primordial de référencer les faiblesses mais également de faire le bilan des atouts et réussites pour appuyer ces actions et les valoriser. L'intérêt pour le Pays passe également par une prise de conscience territoriale plus accrue des collectivités. La sensibilisation de la population aux richesses territoriales apparaît également comme un point essentiel à développer car les acteurs constatent que le public présent lors des manifestations, animations et visites provient essentiellement de l'extérieur du territoire. La mise en contact, en réseau des acteurs du territoire apparaît aussi comme un axe important à définir par des moyens que le Pays est à même de gérer. Une réelle volonté de partager, de travailler ensemble sur le territoire s'est fait ressentir.

Les différents points évoqués lors de cette table ronde accentuent les besoins identifiés par le diagnostic et appuient les axes proposés pour le schéma de développement culturel qui sont une communication et une sensibilisation plus accrues autour du patrimoine, une animation des lieux patrimoniaux en lien avec d'autres disciplines (art de la rue, théâtre, musique...) et de faire du patrimoine un outil de développement.

En conclusion...

Il a été demandé au Pays s'il est prévu que le Syndicat Mixte inscrive une ligne budgétaire pour la culture. Ce à quoi, M le Vice-Président en charge de la culture, répond que le Pays est, pour l'instant, dans une phase de réflexion concernant le développement culturel et qu'il n'a, actuellement, aucun élément de réponse à apporter à cette question. Le Vice-Président insiste sur l'importance de ce diagnostic et du développement sur le plan culturel afin de mettre en place une action cohérente sur le territoire, de développer des actions qui font apparaître l'identité du Pays de Caux mais également de créer une dynamique pour fédérer les acteurs.

Compte – Rendu de l'atelier thématique

« Médiathèques, bibliothèques et points lecture : lieux de rencontres et d'échanges culturels »

Jeudi 10 Juin 2010 – 15h00 – Salle des Fêtes de Yerville

L'assise de la culture sur la lecture publique, qui s'est déroulée le Jeudi 10 Juin 2010 à la salle des fêtes de Yerville, a été préparée et mise en œuvre dans le cadre de la première partie de l'étude culturelle. Elle a permis de réunir 18 acteurs-responsables, professionnels, élus et institutions publiques... autour de l'accès à l'offre culturelle des structures de la lecture publique sur le Pays Plateau de Caux Maritime.

L'un des axes forts de cette réunion de discussion est de prendre connaissance, par l'ensemble des acteurs présents, des grandes tendances caractérisant le territoire sur le plan de la lecture publique. Un diaporama a été présenté pour résumer succinctement les points importants de la lecture publique qui se dégagent sur le territoire.

Lors de cette présentation, il est précisé, qu'au niveau du Pays, la mise en réseau avec un partage de salariés entre les structures serait un moyen de répondre à certaines problématiques. De plus, le diagnostic souligne que la Bibliothèque Départementale de Seine-Maritime permet aux professionnels et bénévoles de bénéficier d'actions dès lors que la structure est partenaire de la BD. Afin de mieux comprendre ces données, il est demandé que le diagnostic intègre une comparaison avec les chiffres nationaux sur les livres et la lecture en France. Il est cependant difficile d'effectuer une telle comparaison ; chaque région ayant ses propres critères pour évaluer les structures.

A noter que plusieurs acteurs estiment qu'il y a un manque d'informations apportées aux petites structures puisque, beaucoup de bibliothèques n'ont pas eu connaissance ou ont été averties tardivement de la mise en place d'une nouvelle manifestation à l'échelle nationale. De ce fait, il a été impossible pour beaucoup d'entre-elles de concevoir une animation pour cet événement. Il est estimé par la Bibliothèque Départementale que le Pays pourrait également être un relais d'informations pour toutes les structures du territoire en plus de l'ARL qui diffuse les manifestations à l'échelle de la Normandie. Il est alors souligné que le Pays avec ses supports de communication peut être une plateforme de communication et d'information afin d'être le relais entre les structures du Pays et les structures départementales, régionales, voir nationales.

Suite à ces échanges, la problématique financière est apparue puisque pour la lecture publique, et en règle générale, pour la culture, le retour sur investissement est quasi nul, voir déficitaire. Madame le Maire de Saint-Laurent-en-Caux souligne cependant que le coût d'investissement pour une commune pour la création d'un établissement est relativement peu élevé vu le service proposé puisque, dans le cas de la future médiathèque de Saint-Laurent-en-Caux, près de 80% des financements sont assurés par l'État et le Département. Cependant, il ne faut pas oublier le coût de fonctionnement engendré par ce service. C'est pourquoi la Bibliothèque Départementale souligne l'intérêt de la création de postes par les Communautés de Communes ou le Pays afin de mettre en réseau les structures et d'engendrer de nouvelles opportunités. Il existe cependant un véritable problème de compétences puisque aucune Communauté de Communes ne possède la compétence culture. Il est alors demandé si une harmonisation des compétences est en cours de réflexion. Ce à quoi il est répondu qu'une telle démarche doit s'inscrire dans une mise en réseau des structures.

Le principe de la mise en réseau est mal compris par certains acteurs du territoire. Ce principe est alors concrètement expliqué : informatisation des bibliothèques, collections communes, animations en partenariat... Cette idée apparaît comme utopique pour certaines structures par manque de moyens humains, financiers mais également par un manque de volonté des élus. La mutualisation des moyens à un certain niveau apparaît cependant comme un élément important mais la non-conscience territoriale des élus semble être un véritable frein pour le territoire. Une communication et une médiation autour de la mise en réseau et la mutualisation des moyens apparaissent être des éléments importants, aussi bien pour les professionnels, bénévoles que pour les élus afin de les sensibiliser à se fédérer. Le « donner envie » est un point important également à analyser et à intégrer dans le schéma de développement culturel.

Une discussion se déroule autour des axes de développement :

- ✓ Communication/Information : Dans le cadre d'une communication à l'échelle du Pays, il est précisé que l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture a déjà mis en place un guide des ressources en ligne et que ces informations, tout comme celles de la Bibliothèque Départementale, peuvent servir de moteur à la création d'une base sur la lecture publique au niveau du Pays. Par ailleurs, la Bibliothèque Départementale de Seine – Maritime signale qu'elle va prochainement ouvrir un site Internet sur lequel seront communiquées toutes les informations importantes concernant les bibliothèques. Cependant, il est souligné que la création d'un site Internet à l'échelle du Pays est tout à fait intéressante pour relayer les informations et les diffuser aux habitants et acteurs culturels et en particulier aux structures éloignées des structures nationales, régionales et départementales.
- ✓ L'animation autour du livre : impulser une synergie avec les acteurs associatifs et les habitants du territoire.
- ✓ Développer un réseau inter-bibliothèques pour la modernisation et la professionnalisation de l'offre culturelle. Dans ce cadre, il est spécifié que le décloisonnement des structures dans des lieux peu communs aux livres et la lecture est important, comme par exemple, dans les pôles emplois ou encore les centres sociaux, afin de croiser les publics et d'amener le livre vers le lecteur potentiel.

En conclusion

Il apparaît que la question de la lecture publique est problématique en milieu rural car les habitants se refusent à se déplacer. En Seine-Maritime, il est manifeste que les structures accusent un certain retard même si de nouvelles dynamiques sont mises en place. Pour tous, les premiers médias sont la collection, le bâtiment et l'accueil des structures. En proposant différents scénarii de développement, le Pays souhaite apporter de nouveaux moyens de communication et d'information pour ouvrir les structures, offrir de nouveaux services mais également (re)dynamiser l'image des bibliothèques en s'inscrivant dans les nouvelles technologies. Au delà de la communication, ces axes ont pour but de mutualiser les moyens, de chercher des partenariats entre structures et dimensions culturelles et de se mettre en réseau pour une meilleure visibilité et une nouvelle dynamique de territoire

Compte – Rendu de l'atelier thématique

« Diffusion, programmation et création artistique »

Jeudi 24 Juin 2010 – 15h00 – Salle de réception – Mairie de Doudeville

L'assise de la culture autour des arts vivants, de l'évènementiel, du cinéma et des arts plastiques, qui s'est déroulée le Jeudi 24 Juin 2010 à la salle de réception de la Mairie de Doudeville, a été préparée et mise en œuvre dans le cadre de la première partie de l'étude culturelle. Elle a permis de réunir plus de 24 acteurs-responsables, professionnels, élus et institutions publiques... autour de la diffusion, de la programmation et de la création menées sur le Pays Plateau de Caux Maritime.

L'un des axes fort de cette réunion de discussion est de prendre connaissance, par l'ensemble des acteurs présents, des grandes tendances caractérisant le territoire sur le plan culturel. Ainsi, un diaporama a été présenté pour résumer succinctement les points d'appui, atouts, faiblesses, enjeux et pistes de développement autour de la diffusion, programmation et création sur le territoire (cf. le diaporama en format PDF présent sur le site Internet du Pays Plateau de Caux Maritime : www.plateaudecauxmaritime.fr).

Sur le diagnostic, en lui-même, une remarque est formulée : il serait souhaitable que les pratiques amateurs et professionnelles soient bien différenciées dans l'étude en cours.

Thématique : Les partenariats et réseau

A l'issue de la présentation, l'initiative du Pays de mettre en place une réflexion autour de la culture sur le territoire et de permettre aux acteurs culturels de se réunir afin de travailler sur l'offre culturelle est saluée. Après, quelques réflexions sur la culture, la question d'une mise en réseau et d'une politique territoriale est soulevée. Les acteurs culturels estiment en effet qu'il y a un véritable problème d'accessibilité à la culture (financier et mobilité) et qu'il est important, de ce fait, de travailler en lien. M. le Président du SMPPCM souligne la dynamique constatée au niveau du tissu associatif culturel et insiste sur le manque de liens entre les acteurs. Il y a un véritable besoin de mutualiser les moyens sur le territoire mais M. le Président soulève également la problématique du transfert des compétences à l'échelle du Pays. En effet, pour transférer une compétence au Syndicat Mixte, la Communauté de Communes doit, en premier lieu, exercer cette compétence sur son territoire. Or, seules les Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre et de la Région d'Yvetot possèdent la compétence culturelle. Il est alors proposé, pour commencer, d'établir des partenariats, des conventions afin de mettre en place une stratégie culturelle à l'échelle du Pays. Mme la directrice du Rayon – Vert estime qu'il est indispensable de promouvoir l'imaginaire du Pays de Caux malgré les contraintes budgétaires. Pour cela, il devient indispensable de travailler ensemble, de trouver des complémentarités entre acteurs et structures au lieu de vouloir créer des équipements qui pèsent lourds en investissement et surtout en fonctionnement. Il est souligné également qu'il y a un besoin important de mutualiser les moyens techniques et humains.

Thématique : La médiation, sensibilisation

Au delà d'un travail en commun, il est évoqué un véritable problème de connaissance et d'éducation artistique. En effet, après plusieurs séances du Ciné Objectifs dédiées aux enfants, l'association s'est très vite aperçue que les enfants ne savaient pas lire un film. De ce fait, l'association va entreprendre en 2010/2011, un véritable programme de sensibilisation auprès des scolaires. Cependant, il est fait remarqué que la question de la sensibilisation et de programmation doit, peut-être, s'appuyer sur une étude sociologique des publics acquis et potentiels, voir de la population. Cette problématique de sensibilisation, de politique pédagogique et d'un besoin de médiation est partagée par plusieurs acteurs du territoire, qu'ils soient associatifs ou structures publiques. Les acteurs ressentent le besoin de mener des actions pour « Donner envie » aux habitants du territoire de participer aux animations qui s'y passent. Il est stipulé également que l'élément de confiance, la relation avec le public sont également primordiaux. La médiation se situe de ce fait sur les grands principes de la communication (Médiateur, le Média, le Récepteur et le Canal utilisé).

Thématique : Fonctionnement du Pays

Dans un autre registre, des questions sur le rôle, le fonctionnement du Pays et son implication dans le domaine culturel sont posées. Après plusieurs échanges, il est demandé de préciser le fonctionnement du Pays et de sa commission culture. Il est proposé, entre autre, que les élus s'occupant d'évènements culturels puissent être présents dans une « commission culture » afin de les sensibiliser à la dimension culturelle à l'échelle du Pays. Cette « commission » pourrait également intégrer des acteurs culturels qui sont les ressources du territoire. Cela permettrait, en accord avec les décideurs et les techniciens, de monter des évènements territoriaux comme un festival de musique actuelle, manifestation non présente sur le territoire.

Thématique : Lieux de diffusion

Concernant les lieux de diffusion, il est constaté que le territoire ne manque pas de lieux grâce aux deux pôles que sont le Rayon – Verte et Les Vikings mais que le travail à effectuer est véritablement un travail de terrain, en allant à la rencontre de la population. M. le directeur du SMPPCM intervient en stipulant que le Pays a passé une convention avec l'ODIA Normandie afin de recenser les salles existantes du territoire pouvant accueillir du spectacle vivant et souligne également, qu'il est tout à fait envisageable, à l'échelle du Pays, d'acquérir un parc matériel qui pourrait être loué ou prêté aux organisateurs d'évènements. Cela permettrait de mutualiser les moyens.

Thématique : Coordination

M. Etienne BISSON souligne que la mise en réseau, une décentralisation et un travail en commun nécessitent un véritable travail d'investissement en temps et que pour travailler à l'échelle d'une Communauté de Communes et d'un Pays, un agent de développement ou de coordination culturelle est nécessaire. Il serait alors une interface entre les ressources culturelles, les élus et les structures.

En conclusion...

La discussion qui a suivi sur la présentation du diagnostic a permis de valider les axes de développement qui avaient été définis par le Pays lors d'une première réflexion. Pour résumer et conclure, l'agent de développement du SMPPCM expose ces 3 grands axes et leurs applications dans les domaines de la diffusion et de la création (cf. diaporama sur le site Internet du Pays). Après quelques échanges, il est demandé que le terme « éducation artistique » soit supprimé de l'axe 2 et que celui de « politique culturelle » dans l'axe 3 soit remplacé par « stratégie culturelle » car les applications à développer pour la diffusion et la création ne correspondent pas à la mise en œuvre d'une politique culturelle à l'échelle du Pays. A noter, qu'en terme de soutien qui pourrait être apporté par le Pays à la création (axe 1), cela ne concerne pas un soutien financier. En conclusion, il est stipulé que l'axe fondé sur la médiation est une entrée intéressante à prendre en compte mais aussi, comme le souligne M. Etienne BISSON, que le Pays a un véritable rôle à jouer dans la coordination culturelle, la mise en place d'un réseau et de têtes de réseau.

Compte – Rendu de l'atelier thématique

« Enseignement et Pratique Artistique : permettre à l'ensemble de la population locale de s'initier à une variété d'enseignements et pratiques artistiques de qualité »

Jeudi 1er Juillet 2010 – 15h00 – Salle de réception – Mairie de Doudeville

L'assise de la culture autour de l'enseignement et de la pratique artistique, qui s'est déroulée le Jeudi 1er juillet 2010 à la salle de réception de la Mairie de Doudeville, a été préparée et mise en œuvre dans le cadre de la première partie de l'étude culturelle. Elle a permis de réunir plus de 8 acteurs-responsables, professionnels, élus et institutions publiques... autour de la diffusion, de la programmation et de la création menées sur le Pays Plateau de Caux Maritime.

L'un des axes forts de cette réunion de discussion est de prendre connaissance par l'ensemble des acteurs présents, des grandes tendances caractérisant le territoire sur le plan culturel. Ainsi, un diaporama a été présenté pour résumer succinctement les points d'appuis, atouts, faiblesses, enjeux et pistes de développement autour de l'enseignement et des pratiques artistiques (cf. le diaporama en format PDF présent sur le site Internet du Pays Plateau de Caux Maritime : www.plateaudecauxmaritime.fr).

Après une présentation du schéma départemental de développement des enseignements artistiques et suite à l'examen des atouts et faiblesses, quelques réflexions sur des termes précis du diagnostic sont apportées pour refléter au plus près la réalité. Par la suite, une discussion s'engage sur les difficultés que peuvent rencontrer les acteurs culturels, notamment les problèmes financiers. Il est également souligné que le diagnostic semble porter essentiellement sur la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et que les acteurs, actions, politiques culturels ... de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot sont peu valorisés dans cette présentation. L'agent de développement culturel s'engage à relire le diagnostic pour le réajuster.

Suite à la présentation des enjeux et pistes de développement, M. Régis TANNAY demande des explications sur l'enjeu « permettre l'évolution de certaines structures vers un statut public, de préférence intercommunal ». L'agent de développement culturel explique que dans ce cadre, l'enjeu est que les structures associatives ou municipales d'intérêt intercommunal, prennent le statut public et qu'elles soient gérées par les Communautés de Communes. Il est cependant souligné la difficulté de coordination pour passer à un autre échelon.

La discussion se poursuit sur la présentation et l'explication du schéma de développement culturel. Concernant l'axe de communication après une présentation succincte du guide édité par le département de l'Eure « Guide des enseignements et pratiques amateurs », il est jugé que dans une telle démarche à l'échelle du Pays, il sera préférable d'y inclure également les cours concernant les arts plastiques, éléments ne figurant pas dans le document projeté. De plus, Mme la Présidente de Saint Valery Contact souligne l'intérêt et l'importance de communiquer sur les structures existantes. Il est également fait remarqué que dans ce type de document, il faut se poser les questions essentielles et notamment sur quels types d'informations veut-on communiquer puisque pour l'offre culturelle, les structures proposent différents services à différents niveaux, avec des missions très différentes et une adéquation aux normes plus ou moins précises. Il est également souligné que l'action du Pays en matière de communication et d'information est un axe à développer et pourrait aller plus loin avec un plan de communication et des actions concrètes à mener sur l'ensemble du Pays pour les événements du territoire.

Après la présentation du deuxième axe du schéma, il est constaté que la stratégie d'information et de communication est l'action la plus facile à mener à l'échelle du Pays car elle s'appuie sur une stratégie volontariste avec des actions concrètes. Mais s'appuyer sur un projet pédagogique concerté à l'échelle du Pays apparaît comme un élément plus difficile à mettre en place du fait de différents statuts, de la difficulté à mobiliser les acteurs ou encore des ressources financières. Il est alors précisé que l'on peut tendre à un projet en commun par touches successives pour construire une identité culturelle commune et créer une dynamique. Cette politique s'appuie alors sur une ou deux structures qui seraient porteurs du projet mais

également sur un travail en fonction des familles artistiques pour que chacun se repère. Cette action permettrait de sensibiliser élus et habitants à l'offre culturelle du territoire. Cette idée est confortée en soulignant le fait qu'il est important de travailler par familles artistiques car les différentes disciplines n'ont pas les mêmes priorités. Même si ce type d'action pose des problèmes de financement, travailler ensemble semble nécessaire pour encourager la pratique et l'enseignement artistique.

Sur le troisième axe présenté avec l'intégration dans certaines structures des disciplines du théâtre et de la danse dans les conservatoires et le passage à l'intercommunalité de certaines structures, la question de l'avenir des associations est posée. En effet, si des cours de théâtre sont dispensés dans les conservatoires, cela peut engendrer une baisse d'activité et de recrutement pour les ateliers et troupes de théâtre. Mais de l'avis général, les missions et l'offre d'enseignement n'étant pas les mêmes, structures publiques et associations sont complémentaires.

Face aux axes présentés, le représentant du département stipule que si cette dynamique territoriale voit le jour au niveau du Pays avec du personnel pour suivre ces actions, le département travaillera sur cette dynamique pour le prochain découpage du département en territoires.

En conclusion...

Il est acquis qu'il est nécessaire de laisser se développer les associations mais également de travailler en partenariat et de se fédérer dans le but de créer des événements qui pourraient avoir un rayonnement régional mais également sensibiliser la population à l'offre existante. Cette vision s'appuie sur une stratégie qui partira du terrain, des acteurs et potentialités existants. La conclusion de cette réunion pose également deux problèmes majeurs : la question des déplacements et celle du matériel qui est nécessaire pour développer les activités des associations.